



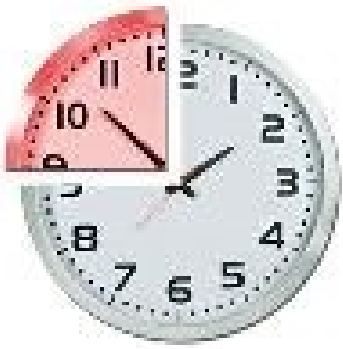
Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

Lettre d'information électronique

Février 2019 n° 41

TEMPS PARTIEL

RAPPEL IMPORTANT



Le serveur temps partiel ferme ce vendredi 1er mars
N'attendez pas le dernier moment !!

Téléchargez la circulaire académique [>>ICI<<](#)

Inscription sur le serveur [>>Serveur temps partiel<<](#)

Lien pour la surcotisation → [>>ICI<<](#)

Afin de suivre et défendre votre dossier, merci de remplir en ligne votre [fiche de suivi](#) → [>ICI<](#)



Un accusé de réception vous sera envoyé dans votre boîte mail professionnelle. Il faudra le retourner à :

DSDEN Bouches du Rhône
Service DPE-1
28 Bd Charles Nedelec
13231 MARSEILLE CEDEX 1

Si votre demande concerne un temps partiel sur autorisation, il faut l'accompagner d'une **lettre de motivation et de toutes les pièces jointes** correspondantes à votre situation. Les pièces médicales peuvent être glissées dans une enveloppe cachetée, à l'attention du médecin de prévention.



Certains enseignants nous signalent qu'il n'arrivent pas à saisir leur demande de temps partiel via l'application informatique. L'IA nous informe qu'il faut alors adresser la demande par mail, à l'attention de **Mme TAVERNIER** :

ce.dpe13-chef1@ac-aix-marseille.fr

Il faut renvoyer les pages 1 et 2 de [ce dossier](#) après les avoir renseignées, ainsi que la page 3 avec la quotité choisie.



Toutes les demandes des collègues sont légitimes. Les collègues qui souhaitent un temps partiel, ne le font pas sans raison, acceptant de fait une perte de leur revenu !

Le SNUDI FO défend le droit au temps partiel pour tous !



Le SNUDI FO 13 continuera de revendiquer :

- ▶ Aucun enseignant ne doit être exclu du droit à temps partiel !
- ▶ Aucun enseignant ne doit choisir entre son poste et son temps partiel !
- ▶ Acceptation de tous les temps partiels sur autorisation !

Une question ? Un renseignement ?

Contactez vos délégués
du personnel
SNUDI FO 13

Laurence ROUVIERE - 06.27.02.14.16

Sandra LOPEZ - 06.27.34.73.17

Franck NEFF - 07.62.54.13.13

Jean-Philippe BLONDEL - 06.81.60.64.35

Luc SALAVILLE - 06.61.14.39.19

Catherine PONTVIANNE - 06.76.04.67.69



Se syndiquer au SNUDI FO 13 pour 2019

C'est le bon moment !

Bulletin d'adhésion 2019 à télécharger [>>ICI<<](#)

Vous pouvez fractionner votre règlement en plusieurs chèques (10 maximum).

Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site

Un renseignement ?
Une question ?
Contactez-nous !

